

## DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE 2016 DE L'ORGANISATION AFRICAINE DES COMITÉS DES COMPTES PUBLICS (AFROPAC)

### PRÉAMBULE

Nous, les délégués de la 2<sup>ème</sup> Conférence et de l'Assemblée générale de l'Organisation africaine des comités des comptes publics (AFROPAC), réunis au Safari Park Hôtel à Nairobi, au Kenya, du 29 août au 2 septembre 2016, représentant les pays suivants :

Botswana  
Éthiopie  
Ghana  
Kenya  
Lesotho  
Liberia  
Malawi  
Namibie  
Sierra Leone  
Afrique du Sud  
Soudan du Sud  
Soudan  
Swaziland  
Tanzanie  
Ouganda  
Zambie

### RECONNAISSONS :

- L'important travail accompli par l'ancien Président Thabo Mbeki, pour avoir suscité une plus grande sensibilisation au problème des flux financiers illicites.
- Que le problème des flux financiers illicites est une sérieuse menace à la transformation socioéconomique de l'Afrique ainsi qu'à la réalisation des Objectifs de développement durables (ODD) des Nations Unies (Agenda 2030).
- Que la redevabilité est cruciale à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui donne une impulsion et une orientation au développement de l'Afrique.
- Que la valeur stratégique des Institutions supérieures de contrôle permet la surveillance et la reddition des comptes.

- Le travail important réalisé par les organismes régionaux des Comités des comptes publics EAAPAC, SADCOPAC et WAAPAC dans l'avènement de l'AFROPAC.
- Le soutien du Gouvernement et de l'Assemblée nationale du Kenya pour l'organisation de la 2<sup>ème</sup> Conférence de l'AFROPAC.

#### **NOUS RÉJOUISSONS :**

- Des exposés et contributions des éminentes personnalités (S.E. Uhuru Kenyatta, CGH, Président et Commandant en chef des forces de défense de la République du Kenya et Le très Hon. Raila Odinga, EGH, ancien Premier ministre de la République du Kenya), des institutions partenaires et d'autres parties prenantes.
- Des messages de soutien des différentes associations régionales des Comités des comptes publics.

#### **SOULIGNONS :**

- La nécessité pour l'AFROPAC de continuer à mobiliser les parlements africains qui ne sont pas encore membres de l'AFROPAC.
- L'importance pour les associations régionales des Comités des comptes publics de continuer à jouer un rôle de facilitateur pour la réussite de la mise en œuvre des programmes de l'AFROPAC.
- La nécessité pour l'AFROPAC de continuer à rechercher des partenaires stratégiques afin d'aider à la réalisation de ses objectifs stratégiques.
- La nécessité pour les pays membres de s'approprier l'AFROPAC et de faire preuve d'engagement afin d'atteindre ses objectifs, conformément à l'Agenda 2063 (mobilisation des ressources internes).

#### **TENONS :**

- À la nécessité d'approfondir l'institutionnalisation de la responsabilité politique comme une plateforme de lancement pour davantage de surveillance et de bonne gouvernance en Afrique.
- À la nécessité d'une approche continentale coordonnée afin de trouver des solutions aux problèmes et aux défis auxquels l'Afrique fait face.
- À la nécessité d'une collaboration continue entre les Comités des comptes publics et les Institutions supérieures de contrôle en vue de l'amélioration de la démocratie et de la redevabilité.

- À la nécessité des réformes législatives afin de renforcer les institutions de contrôle pour leur permettre de relever les différents défis auxquels sont confrontés les pays.

#### **PAR CONSÉQUENT, NOUS DÉCIDONS :**

- Que tous les pays membres mettent en place des processus afin de faire avancer le débat sur les flux financiers illicites pour intensifier la sensibilisation.
- Que l'AFROPAC prépare un projet de résolution sur les flux financiers illicites que les parlements membres doivent adopter.
- Que l'AFROPAC coordonne le développement d'un cadre continental afin de traiter des questions liées aux flux financiers illicites.
- Que l'AFROPAC collabore avec l'AFROSAI en vue de l'élaboration d'une méthodologie de vérification pour combattre les flux financiers illicites.
- Que l'AFROPAC et l'AFROSAI identifient conjointement des projets transfrontaliers possibles pour la collaboration en matière de vérification.
- Que les pays membres mettent en place et renforcent des mécanismes afin de prioriser les vérifications de résultats.
- Que tous les parlements membres élaborent des réformes législatives visant à améliorer les systèmes de gestion des finances publiques et permettre le contrôle, la détection et la récupération des flux financiers illicites.
- Que l'AFROPAC engage activement une campagne de recrutement pour que tous les parlements de l'Afrique deviennent des membres.
- Que l'AFROPAC produise dans six (6) mois, un rapport intérimaire portant sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions.
- Que l'AFROPAC crée un Secrétariat permanent à Nairobi (Kenya).
- Que cette Assemblée générale approuve et adopte la Constitution de l'AFROPAC.
- Que tous les pays membres de l'AFROPAC payent une cotisation annuelle de 5 000 dollars US.
- Que la prochaine Assemblée générale se tienne à Addis-Abeba (Ethiopie), en août 2018.

Nairobi, le 2 septembre 2016